



Appel à projets RITM-BFC

2024

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/



UNIVERSITÉ de
FRANCHE-COMTÉ





1. Nouvelles Pratiques Pédagogiques

Budget global prévisionnel : 350 k€

Ce dispositif se veut un support à la créativité et l'expérimentation. Il doit permettre d'innover autour des pratiques pédagogiques et inscrire le territoire Bourgogne Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique au plan national et international.

Chaque projet devra être déposé sous **une seule thématique prioritaire parmi les 7 proposées** même s'il peut également s'inscrire dans d'autres thématiques secondaires.

Les actions peuvent être à destination d'étudiants, **prioritairement en 1^{er} cycle**, mais pas exclusivement, de publics en Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), et/ou d'équipes pédagogiques. Les équipes sont incitées à **intégrer des étudiants dès la conception** de leur projet, quand cela est possible.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés.

Des actions **préexistantes ou déjà initiées** peuvent être éligibles si le soutien de RITM-BFC permet un déploiement significatif, un passage à une échelle plus importante ou encore l'introduction de nouveaux aménagements. Dans ce cas, la plus-value du soutien apporté par RITM-BFC devra être clairement expliquée.

Chaque projet retenu dans ce cadre doit adhérer à la démarche d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination des actions conduites.

Les projets retenus suivront ainsi une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation** complète qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les **objectifs d'apprentissage visés**, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne**, au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, **les candidats sont vivement invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la grille d'évaluation** correspondant à leur projet et téléchargeable sur :

<https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Éligibilité des dépenses


La demande financière ne pourra excéder 50 K€ par projet.

Les projets sont financés pour une durée maximale de 3 ans. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel

- 
- pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
 - des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.) ;
 - des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement, un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement, ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.

Chaque candidature devra s'inscrire dans unes des 7 thématiques suivantes :

1.1. Liens secondaire-supérieur

L'axe thématique « Liens secondaire - supérieur » vise à soutenir les actions pour favoriser l'orientation et la réussite des lycéens à leur entrée dans le supérieur, et à renforcer la liaison -3/+3.


Il s'inscrit dans le cadre du 1^{er} levier de transformation de RITM-BFC « Cap réussite : dispositifs pour une meilleure orientation et réussite à l'entrée dans le supérieur ». Ce levier vise la mise en place d'un parcours d'accueil et d'accompagnement dès le secondaire et tout au long du 1^{er} cycle selon 3 axes majeurs :

- le développement de la liaison secondaire/supérieur ;
- l'intégration de l'étudiant à son arrivée dans le supérieur ;
- le déploiement des actions d'accompagnement par les pairs (cordées de la réussite, ambassadeurs, tuteurs, parrains/marraines...).

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, lycéens et collégiens.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- l'aide à l'orientation en amont de l'entrée dans le supérieur ;
- la déclinaison de pratiques pédagogiques permettant une meilleure réussite des étudiants à l'entrée dans le supérieur ;

- 
- les actions visant à développer l'ambition scolaire et à lutter contre l'autocensure ;
 - le renforcement des actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite et des dispositifs de tutorat - et plus généralement d'apprentissages entre pairs ;
 - le développement, le renforcement et/ou l'articulation d'actions d'accueil en amont et à l'arrivée dans le supérieur (immersion, apprentissage du métier d'étudiant, stratégies d'apprentissage, découverte de l'environnement de l'enseignement supérieur, sensibilisation à l'entrepreneuriat, développement de la prise de conscience de sa capacité d'agir, accompagnement à la construction de projet professionnel...).

Les actions permettant le développement des collaborations entre membres d'équipes pédagogiques, entre apprenants, entre enseignants et apprenants, du secondaire et du supérieur sont encouragées.

1.2. Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiants


L'axe thématique « Reconnaissance de l'engagement et des acquis des étudiants » s'inscrit dans le cadre du levier 2 de RITM-BFC « Intégration de parcours différenciés, ouverts sur la société ». Il soutient le développement et l'intégration dans les cursus d'un panel d'activités transversales visant à permettre la reconnaissance et la valorisation des compétences extracurriculaires. Cette reconnaissance s'opère idéalement à quatre niveaux : par l'étudiant, par ses pairs, par l'université et par la société.

Son ambition est de renforcer la culture de l'engagement, sa reconnaissance et sa valorisation, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études supérieures.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- La création, le développement et/ou le déploiement d'unités d'enseignements (UE) interdisciplinaires et/ou ouvertes sur la société ;
- Le développement de dispositifs visant la validation *a posteriori* par l'équipe enseignante d'une expérience passée, sous la forme d'une équivalence d'UE disciplinaire ou de la validation d'une UE libre ou transversale ;
- Le développement de dispositifs visant la validation durant l'année par l'équipe enseignante d'une expérience, comme faisant partie intégrante du cursus au sein d'une UE disciplinaire ou validation d'une UE libre ou transversale ;
- Le développement de dispositifs de reconnaissance des compétences non valorisées par une certification universitaire (ateliers d'explicitation, open badge, e-portfolio, communication, voire nouvelle UE) ;
- La reconnaissance par les pairs et/ou la société des expériences d'engagements académiques ou non-académiques (bénévolat, engagement citoyen, entrepreneuriat, pilotage de projet...).



1.3. Transformation des pratiques pédagogiques pour le développement des compétences académiques et non-académiques

Cet axe thématique **ouvert** vise à soutenir les actions d'innovations pédagogiques et de transformations des pratiques au bénéfice des étudiants de 1^{er} cycle. Il doit permettre aux équipes pédagogiques (à l'échelle d'un module, d'un diplôme, d'une composante, d'un établissement, de plusieurs établissements) de penser la formation « de demain ».

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- Les projets liés à la transformation des pratiques pédagogiques et l'approche par compétences (éventuellement associés aux Résidences de la pédagogie) ;
- La mise en place de dispositifs permettant aux équipes de collaborer, d'échanger, de mutualiser leurs pratiques pédagogiques ;
- Les dispositifs favorisant les échanges et collaborations interdisciplinaires, inter-établissements, inter-niveaux, ... ;
- La création, le déploiement et/ou l'articulation d'actions pédagogiques nouvelles ;
- La création et le déploiement de dispositifs hybrides.


1.4. Valorisation du lien formation-recherche

Cet axe thématique s'inscrit dans le levier 3 « Renforcement des liens formation-recherche » de RITM-BFC et vise à :

- susciter une curiosité pour la recherche scientifique et/ou sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique, sa démarche, sa médiation et ses acteurs, dès le 1^{er} cycle ;
- impliquer les étudiants dans des projets de recherche (ou de médiation), les en rendre acteurs, susciter leur posture réflexive ;
- proposer des parcours adaptés à un public d'étudiants/apprenants plus exigeants et plus motivés ;
- inciter les étudiants à une poursuite d'étude en Master et doctorat dans les établissements du site.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Le lien établi entre les étudiants et la recherche scientifique, sa démarche, sa culture et/ou ses acteurs devra être clairement explicité dans le dossier de candidature, et sera particulièrement observé lors de l'évaluation.



Le tutorat par des étudiants de Master ou de (post-)doctorat, le contact direct avec les acteurs de la recherche, la pédagogie en mode projet et/ou intégrant le lien avec la recherche sont encouragés.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- la conception d'événements, rencontres et/ou d'outils de médiation scientifique et culturelle ;
- l'immersion en laboratoire ;
- la production et la valorisation de contenus issus de rencontres avec des chercheurs ;
- la participation à des enquêtes de terrain ou à des recherches – actions ;
- l'initiation tutorée à la recherche et à sa méthodologie ;
- le lien avec des services ou départements R&D du monde socioéconomique, etc.

Aides à la mobilité « recherche » RITM-BFC

Indépendamment du présent AAP, mais toujours dans le cadre du renforcement entre la formation et la recherche, l'internationalisation des parcours dès le 1^{er} cycle (jusqu'à 2A pour les écoles) peut être soutenue dans le cadre de l'appel à candidatures « **Aide RITM-BFC à la mobilité** » pour permettre à des étudiants de réaliser des stages en laboratoire de recherche à l'étranger, ou dans une autre région que la BFC.

Les candidatures peuvent être déposées par les étudiants jusqu'au **1^{er} mai 2024** :

<https://www.ubfc.fr/bourse-daide-a-la-mobilite-ritm-bfc>

1.5. Création ou développement d'OpenLabs

L'apprentissage par projet est un des leviers permettant de rapprocher les étudiants et apprenants du monde de la recherche et des enjeux du monde socioéconomique, en leur proposant « d'apprendre en faisant ». Les OpenLabs sont autant d'ateliers d'innovation, pluridisciplinaires, offrant une porosité forte entre les laboratoires et les lieux d'apprentissage.

Cet axe thématique, qui s'inscrit dans le levier 3 Renforcement des liens « formation – recherche » vise à :

- soutenir la création de nouveaux OpenLabs pédagogiques au sein d'établissements d'UBFC ;
- soutenir le développement d'OpenLabs UBFC existant, la mise en réseau d'OpenLabs UBFC entre eux, leur cartographie et/ou la mise en réseau avec des OpenLabs / fablabs extérieurs à UBFC.

N.B. : le terme "OpenLabs" recouvre ici les fab-labs, tiers-lieux, learning labs, espaces d'idéations, salles de prototypages, etc.

Public visé : étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

Seront particulièrement étudiés lors de l'évaluation :

- les modalités **d'évaluation de l'impact des projets menés par les étudiants au sein de l'OpenLab sur leurs apprentissages** (quelles compétences acquises ou déployées par les étudiants lors de leur participation au projet dans l'Openlab ?)
- les liens avec la **recherche** (laboratoires, chercheurs, doctorants, service R&D privés etc.) ;
- le lien possible avec le **réseau des OpenLabs UBFC** (les porteurs sont encouragés à proposer un livrable sur la diffusion et le partage des pratiques au sein du réseau) ;
- les liens avec le **monde socio-économique**.

Les projets déposés pourront inclure des financements destinés à des étudiants de Master ou doctorat, afin qu'ils et elles puissent accompagner, suivre, encadrer une pédagogie par projets et animer l'OpenLab (étudiants-pilotes, éclaireurs et supports de pratiques pédagogiques renouvelées et adossées à la recherche et à ses acteurs).

Attention

Cet axe de l'AAP **ne permet pas de financer seulement de l'équipement** : le soutien à l'acquisition de matériel ne pourra se faire que dans le cadre d'un réel projet pédagogique, détaillant notamment les acquis d'apprentissages visés et leur évaluation lors des projets menés dans les OpenLabs.

1.6. FTLV : acculturation des acteurs et développement de formations

Cet axe thématique s'inscrit dans le cadre du levier 5 de RITM-BFC « Acculturation et développement de la formation tout au long de la vie », dont l'enjeu est d'accroître l'activité de Formation Continue (FC) dans les établissements par :

- Une acculturation des acteurs : étudiants, apprenants, enseignants, personnels, entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- Un déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements.

Sur le plan qualitatif, l'acculturation de l'ensemble des acteurs permettra de s'inscrire, notamment pour les étudiants qui intègrent nos établissements, dans une logique de retour en formation au cours de leur vie professionnelle et plus largement tout au long de la vie. Sur le plan quantitatif, l'ambition est d'augmenter de manière significative le nombre de stagiaires accueillis en formation continue.


Public cible : les actions proposées pourront être destinées à différents acteurs de la FTLV :

- Les étudiants ;
- Les stagiaires en FC (salariés, demandeurs d'emploi, etc.) ;
- Les enseignants, enseignants-chercheurs et personnels des établissements ;
- Les entreprises.

Les actions finançables peuvent être :

1. Acculturation, sensibilisation, formation (à destination de tous les publics) :

- Sensibilisation des enseignants et personnels des établissements à l'accueil de stagiaires en formation continue dans l'objectif de faciliter leur implication dans le



déploiement de la FTLV au sein de leur établissement : les actions proposées peuvent être des séquences de formation, d'information, de partage d'expériences, des forums, des séminaires, la création de ressources et outils, etc. autour de thématiques telles que les dispositifs de financement et d'accompagnement de la FTLV ; la posture de l'enseignant-formateur, les différentes modalités d'accueil en formation continue (formations courtes, parcours complet, VAE, alternance).


- Sensibilisation des étudiants en formation initiale : les actions proposées peuvent être la construction de modules/parcours de formation (qui peuvent être intégrés à des UE existantes, comme les modules de préprofessionnalisation par exemple), l'organisation de temps de rencontres entre les étudiants et des stagiaires en FC, des temps d'interventions de professionnels auprès d'étudiants, la construction de ressources et outils de sensibilisation destinés aux étudiants, etc. visant une meilleure connaissance des dispositifs de FTLV et de l'offre proposée dans l'établissement, une mise en évidence de l'intérêt de se former tout au long de la vie, une compréhension de la notion de parcours de formation, etc. ;
- Les actions visant l'orientation professionnelle des étudiants en formation initiale : elles peuvent être éligibles seulement si elles intègrent de manière prioritaire comme objectif la sensibilisation à la FTLV (un forum des métiers ou une conférence présentant les perspectives d'emplois par exemple ne seraient pas éligibles) ;
- Les actions à destination des professionnels ;
- L'organisation des rencontres et des échanges entre étudiants et professionnels, y compris avec des professionnels en situation de formation au sein de l'établissement ;
- La sensibilisation des équipes pédagogiques à l'accompagnement de la VAE.

2. Création de formations courtes et /ou DU destinés à un public en formation continue

Toutes les modalités peuvent être envisagées (alternance, formation en situation de travail, un seul bloc court).

Le financement de ce type d'action peut permettre de soutenir :

- L'accompagnement à l'ingénierie / la ré-ingénierie de formation (par exemple pour décliner un DU, Master ... en plusieurs modules / blocs à proposer en formations courtes);
- La construction d'une formation à destination de professionnels ou demandeurs d'emploi (montée en connaissances et compétences techniques des salariés, développement des compétences transversales ...), en réponse à une demande du secteur socio-économique ou à un besoin identifié ;
- La proposition de modules de retour en formation pour des étudiants récemment diplômés de l'établissement (par exemple temps de partages d'expériences, complément de formation, démarche d'analyse des besoins de formation des jeunes diplômés après une première expérience professionnelle et proposition de retour en formation adaptée, etc.)



3. Nouvelle ingénierie de formation : profiter de la déclinaison de la nouvelle offre de formation en blocs de compétences pour développer une mixité des publics (étudiants en formation initiale et salariés/demandeurs d'emploi en FC) avec des modules de formations courtes destinés à un public en FC

Il s'agit de soutenir :

- La mise en place de tout type d'expérimentation permettant d'accueillir un public mixte, qui pourrait être support à la construction de la nouvelle offre de formation ;
- La modularisation d'une formation permettant l'ouverture de blocs de formation à un public en formation continue ;
- L'accompagnement à l'ingénierie de formation et l'intervention de partenaires, de professionnels par exemple.

Les porteurs de projets sont encouragés à :

- Mettre en avant les liens avec les services de la formation continue des établissements, qui pourront venir en appui pour développer des formations courtes pour les professionnels et les inscrire le cas échéant ;
- Mettre en avant l'intérêt de la mixité des publics ;
- Développer des partenariats avec le monde socio-économique ;
- La production de matériel de communication à des fins de diffusion/dissémination.

1.7 Enjeux de société

Cet axe thématique s'inscrit dans la dynamique transformationnelle dans laquelle notre société se situe. Il vise à soutenir les projets ayant pour but de permettre aux étudiants de 1^{er} cycle et aux équipes pédagogiques qui les accompagnent de s'engager dans la sensibilisation et la formation aux enjeux écologiques et sociétaux.

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management.

À titre d'exemple, et sans que cela soit limitant, les actions finançables peuvent être :

- Les projets liés au déploiement de la sensibilisation et la formation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) ;
- La mise en place de dispositifs permettant aux équipes de se former et d'œuvrer pour une université inclusive prenant en compte la diversité des publics qu'elle accueille et en les respectant dans leur singularité ;
- La création et le déploiement d'actions de valorisation des arts et de la culture ;
- Les dispositifs s'engageant dans la sensibilisation aux *fake news*, *fake sciences*, et le développement de l'esprit critique chez les étudiants et les équipes pédagogiques ;
- Le développement de projets portant sur la compréhension et l'appropriation de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, etc.